

1831

23 mai

Aujourd'hui, lundi de la Pentecôte a eu lieu la confirmation des enfants de l'école qui avaient fait leur première communion l'année dernière. A sept heures du matin, elles ont été conduites par deux sœurs à la maison des sœurs de la Charité. De tous les enfants qui avaient fait leur première communion le 12 juillet, il n'y a eu que Joséphine Léveillé qui n'ait pas été confirmée. /19/

M. Tessier avait eu la bonté de faire, depuis Pâque, le Catéchisme pour la confirmation deux fois par semaine.

3 juin

Mme Dumoulin a pris pension aujourd'hui chez les sœurs Oblates, à raison de huit gourdes par mois. Outre les soins que les sœurs donneront à cette vieille et respectable dame, elles lui fourniront le logement, le feu, la nourriture et le blanchissage suivant la convention faite entre elle et le Directeur de l'établissement et la Supérieure.

13

Aujourd'hui a eu lieu dans la chapelle basse, la première communion des enfants de l'école et du catéchisme. La messe a commencé à 8h1/2. Il y a eu sermon après l'évangile et quelques paroles d'édification avant la communion. Les enfants suivants ont été admis à la Ste Table : 1) Louis Bourgoïn, 2) Desablon 3) Marthe Devilier, 4) Marie Petz, 5) Marie Anne Brook, 6) Hélène Thomas, 7) Evelina Manuel, 8) Hospiliene Jean. Le soir il y a eu le renouvellement des promesses du Baptême par les enfants de la 1^{ère} Communion. Par ceux de l'année précédente et par la majeure partie des personnes présentes à la cérémonie.

N.B. Les instructions pour la première communion avaient eu lieu dans la Chapelle basse deux fois par semaine et avaient commencé immédiatement après Pâque.

2 Juillet

Le renouvellement des promesses a eu lieu à l'école avec la permission de Monseigneur l'archevêque. On avait élevé un autel dans le parloir. La messe a commencé à 6 heures. Il y a eu sermon après l'évangile. Aujourd'hui, les sœurs Magdeleine et Stanislas qui ont complété leur année de Noviciat ont été admises à faire leur oblation ou promesse annuelle, ensuite, les autres sœurs ont renouvelé les leurs.

10 août

La distribution des prix a eu lieu aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi. M. L'abbé Wheeler a délivré un discours sur les avantages d'une éducation religieuse. Il s'est fort étendu sur le grand bien que devait produire dans la classe des gens de couleur, /20/ l'établissement des sœurs Oblates de la Providence. Mme Ferdinand Chatard a bien voulu consentir à donner les prix de Sagesse à trois des jeunes filles et en conséquence elle a couronné « 1) Marie Brook, 2) Eveline Manuel, 3) Marie Petz, 4) Angela Noël, 5) Elisabeth Greatfire, qui avaient obtenu les suffrages de leurs compagnes et des sœurs. Le Vénérable M. Tessier qui présidait à la cérémonie a distribué le reste des prix. M. L'abbé Carter a lu la liste des prix. Outre les parents des enfants, il y avait une quarantaine de dames et de messieurs.

N.B. à la distribution des prix de l'année précédente, 1) Marie Françoise Seguin, 2) Marie Rose Seguin, 3) Henriette Moore, 4) Marie Louise Jacques avaient obtenu les suffrages de leurs compagnes et des sœurs pour le prix de Sagesse.

2 août

La 1ère retraite des sœurs a commencé aujourd'hui. L'ouverture en avait eu lieu hier soir à 6h1/2 par un discours et la lecture de l'ordre des différents exercices de la retraite qui a eu lieu dans le grand parloir ou, avec la permission de Monseigneur l'archevêque, on avait élevé un autel et gardé le St Sacrement pendant tous les jours de la retraite, quelques unes des grandes pensionnaires avaient obtenu la permission de se joindre aux sœurs. Elle s'est terminée le dimanche 28, après la messe, à la fin de laquelle on a donné la bénédiction du St Sacrement.

Ordre des exercices de la retraite

Le matin

à 5 heures	Le lever	10h1/4	L'ouvrage en préparation à la confession
à 5h1/2	Prière et Méditation	11h1/2	Lecture
à 6h1/2	La messe	12h1/4	Le Rosaire suivi de la lecture d'un chapitre du Nouveau Testament et l'examen
à 7h00	Lecture de l'imitation	1h00	Le dîner, suivi de la récréation
à 8h00	Le déjeuner		
de 8h1/2 à 9h1/4	Les affaires de la maison		
9h1/4	1 ^{ère} instruction		
à 10h00	Un quart d'heure d'adoration		

/21/

Le soir

à 3 heures	Visite du St Sacrement	6h1/2	2 ^{ème} instruction
à 3h1/4	Lecture de l'Imitation	7h1/4	Visite du St Sacrement
à 3h1/2	L'ouvrage	7h1/2	Le souper suivi de la récréation
à 5h00	La méditation	8h1/2	La prière du soir
à 6h00	Un quart d'heure de repos		

N.B. Pendant la retraite, on doit garder un profond silence dans tous les temps, à l'exception des récréations après le dîner et le souper.

6 septembre

Les classes ont recommencé aujourd'hui. Les sœurs et les pensionnaires ont assisté, comme l'année dernière, à la messe au St Esprit qui a été dite dans la chapelle basse du Séminaire.

8

Anne Marie Becraff de Georgetown qui avait été admise il y a quelques mois, entre aujourd'hui au Noviciat et prend le nom de Sœur Marie Aloysius.

15 8bre⁶

Marie Anne Duchemin, qui depuis trois ans avait été admise et avait même fait l'avance de la dot, entre aujourd'hui au Noviciat sous le nom de Sœur Antoine. Elle ne prendra l'habit que le 1^{er} de Novembre prochain.

19 8bre

Claire Bourgoïn et Jeanne Capot qui depuis longtemps avaient demandé à se faire sœurs ont été définitivement admises aujourd'hui. Elles ont fait l'une et l'autre l'avance de leur dot : cependant, comme elles ont encore quelques affaires à terminer dans le monde, il a été décidé qu'elle n'entreraient définitivement qu'au mois d'avril prochain. Ainsi s'est accompli à la lettre et à l'époque fixée la prédiction de Monseigneur Flaget, évêque de Bardelton au Kentukey, du 21 8bre 1829 « Vous n'êtes que quatre aujourd'hui, dans deux ans vous serez douze. Au nom du Père, du Fils et du St Esprit ».

5 Xbre⁷

Aujourd'hui, j'ai été avec M. Tessier faire une visite /22/ à Monseigneur l'Archevêque pour solliciter de sa grandeur les grâces mentionnées dans la requête suivante :

Most Reverend Sir,

Having experienced your kind disposition to favour the institution under my care, by permitting it to enjoy, within its wall, the happiness of a mass on the 9th of March, the feast of St Frances; the 2nd of July the Visitation of the B V M and the Seven days at the Annual retreat, I have felt encouraged to ask the privilege to be extended to the three masses of Christmas. Considering the distant location and the danger that might be encountered by the sisters in coming early or late to church to adore the Blessed Sacrament, from the period at which the days decrease, so as to render the visit inconvenient; that is, from the 15th of October to the 15th of April. I request you to grant the sisters permission to keep the B. Sacrament in their institution. You permitted them to keep it during their retreat of the present year, by confirming to them all these favours, you will add to the motives of their gratitude and the obligations of your most humble and obedient servant.

Signed: H. Joubert.

Baltimore, Dec. 5th 1831

The request of the Rev. M. Joubert, having considered the motives he has given, I grant, hoping it will tend to promote God's glory and the happiness of so edifying and useful a community.

Signed + James Archp of Baltimore

13 Xbre

En conséquence de la permission donnée par Monseigneur l'Archevêque, on a choisi au 3^{ème} étage, l'appartement du fond comme le plus convenable pour y établir la chapelle, d'autant plus que dans le cas ou cet appartement serait jugé trop petit, on pourrait l'agrandir en ouvrant une porte à deux battants dans le petit appartement voisin (ce qui en effet a eu lieu

⁶ octobre

⁷ décembre

quelques temps après). On y a fait élever un autel très propre entouré d'une balustrade qui sert de table de communion. La chapelle est ornée d'assez beaux tableaux. /23/

Enfin, les sœurs, pour témoigner leur reconnaissance à leur divin maître qui daigne venir habiter parmi elles, n'ont rien épargné pour rendre leur chapelle aussi décente qu'il leur a été possible. Elles se sont procurées tout les vases sacrés et les ornements nécessaires, enfin tout étant préparé et dans l'ordre convenable – le directeur a béni la chapelle le 24Xbre⁸.

25 Xbre

Aujourd'hui pour la première fois le directeur y a dit les trois messes de Noël. On a chanté des cantiques en Français à la 1^{ère} messe. C'est à cette messe que les enfants on communié. Les sœurs ont communié à la deuxième et à la 3^{ème} on a chanté des cantiques en Anglais.

⁸ décembre

1832

9 mars

Aujourd'hui, fête de Ste Françoise, patronne des oblates, la messe a commencé à 6h1/2 après l'évangile, le directeur a parlé sur les vertus de la Ste patronne. Il y a eu communion générale des sœurs et des élèves, plusieurs autres personnes ont assisté à cette messe.

Il y a eu récréation toute la journée suivant la règle.

22

On a reçu aujourd'hui, une lettre du Rév M. Kohlmann, membre du Collège Romain, datée de Rome, le 22 9bre⁹ 1831, c'est une réponse à celle que le Rev M. Wheeler lui avait écrite de Baltimore le 6 août précédent pour le prier d'obtenir du Saint Siège, au nom des Soeurs Oblates de Baltimore et de leur directeur, certaines grâces particulières et la confirmation de leur société. Les grâces ont été accordées comme il appert suivant la copie conforme de la requête présentée par M. Kohlmann et du rescrit de la S. Congrégation de Propaganda fide en date du 2 8bre¹⁰ 1831.

Beatissime Pater

Michael Wheeler olim director Monialium Visitationis B.V.M. Georgiopolis (vulgo Goergetown) quem aliquot ab hisce minus, antequam Sancti Petri cathedram conscenderent sanctitas Vestra, coram vidit, ac qua eum etiam negotia, quaedam, in gratiam, prefatarum monialium transegit, ante omni gratias agit. S.V. pro litteris ultima ad se directas deinde petit Apostolicam benedictionem, denique meminit Societatis religiosarum faeminarum nigri coloris ad institutionem puellarum ejusdem coloris a quadam sacerdote nomine Joubert Baltimore sub nomine Sororum Providentiae erectae. Proefata societas cui in praesentiarum proesunt feminae ceteris ejusdem /24/ gentis magis excultae et ex matrimoniis mixti coloris natae; vulgo mullatoes; sequitur regulam a Superioribus ecclesiasticis approbatam, eadem summopere probatur episcopis, eidemque patrocinantur Protestantes non minus quam Catholici quo factum est ut domos sibi comparare, ac puellas nigri coloris ex dissitissimis provinciis Americae confederatae ad educationem sibi submissas suscipere potuerint. Sorores praedictae congregationis solent quemadmodum numeranturque in praesentiarum novem professae, et duae vel tres novitiae. Ipsae adoptarunt in Patronam et fundatricem Sanctam Franciscam Romanam passimque vocantur Oblatae. Hujus piissimi Instituti fundator Joubert a S.V. pro ejusdem membris humillime postulat sequentia.

1. Omnes gratias a Sancta Sede Oblatis Sanctae Franciscae Romanae concessas.
2. Indulgentiam plenariam pro die sumtionis habitus, necnon pro die professionis seu emissionis votorum.
3. Pro festo visitationis B.M.V., Patrocinii S. Joseph et Sanctae Franciscae Romanae.
4. Pius VII S.M. concesserat Sororibus charitatis partialem indulgentiam pro anni actu religiosae virtutis, quem ponerent vi ingressus sui in suum pium institutum; porro eadam gratia petitur pro Oblatis quae cum Ecclesiam Catholicam nova prole in illis regionibus adeo exoptantibus locupletare intendunt. Nulla non S. Sedis favore dignae jure merita consendae sunt. Quare &

- Ex audientia Ssmi habita die 2 octobris 1831

⁹ novembre

¹⁰ octobre